

sein du gouvernement. Au cours des années à venir, les activités du secteur privé devraient demeurer la principale force motrice de la croissance dans le secteur des océans du Canada.

LA LOI SUR LES OCÉANS DU CANADA ET LES INITIATIVES CONNEXES

La Loi sur les océans

Le 31 janvier 1997 est entrée en vigueur la Loi sur les océans du Canada. Grâce à la Loi, le Canada est mieux en mesure d'adopter une démarche de gestion intégrée de ses océans fondée sur la durabilité, la prudence et l'intégration des activités qui ont cours dans les océans ou qui influent sur eux. La Loi sur les océans établit aussi le cadre nécessaire à l'adoption d'une approche écosystémique pour la gestion des océans du pays et de leurs ressources.

Le Canada a réalisé des progrès notables vers la gestion durable des océans grâce à toute une gamme d'initiatives complémentaires, certaines ayant été facilitées par la Loi sur les océans. Celles-ci comportent la restructuration et la revitalisation des ententes traditionnelles de gestion des océans au moyen d'une démarche axée sur la responsabilisation, le leadership, la participation, la coordination et la coopération. De plus, la Loi vise à réduire les activités de gestion redondantes ou fragmentaires, à garantir la participation des intervenants clés et à créer des liens intersectoriels.

Stratégie sur les océans du Canada

Au Canada, plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes fédéraux s'occupent, de près ou de loin, d'activités touchant les océans. La Loi sur les océans encourage la collaboration dans le secteur des océans, sous la direction du ministre des Pêches et des Océans, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des océans.

En 1999, le Canada consultera la population canadienne au sujet de cette stratégie qui établira les principes directeurs de la gestion des océans du Canada pour le prochain millénaire. Toutes les activités qu'il mènera concernant la conservation, la protection et l'utilisation durable de ses océans et de leurs ressources contribueront à l'élaboration de cette stratégie. Des progrès importants ont d'ailleurs été réalisés en ce qui concerne l'acquisition de la capacité nécessaire pour résoudre les problèmes relatifs aux océans avec toute une gamme d'intervenants.

Entrepris durant l'Année internationale des océans et reflétant les principes de la Loi sur les océans, un cours de sciences à unités, destiné à la 11^e année et appelé Océans 11 (Océans 11), a été mis sur pied par le ministère fédéral des Pêches et des Océans, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Le cours a été conçu pour offrir aux écoles la possibilité de mettre à profit l'expérience et les connaissances techniques des pêcheurs locaux, des scientifiques, des entrepreneurs, des représentants de l'industrie et des chefs de file communautaires.